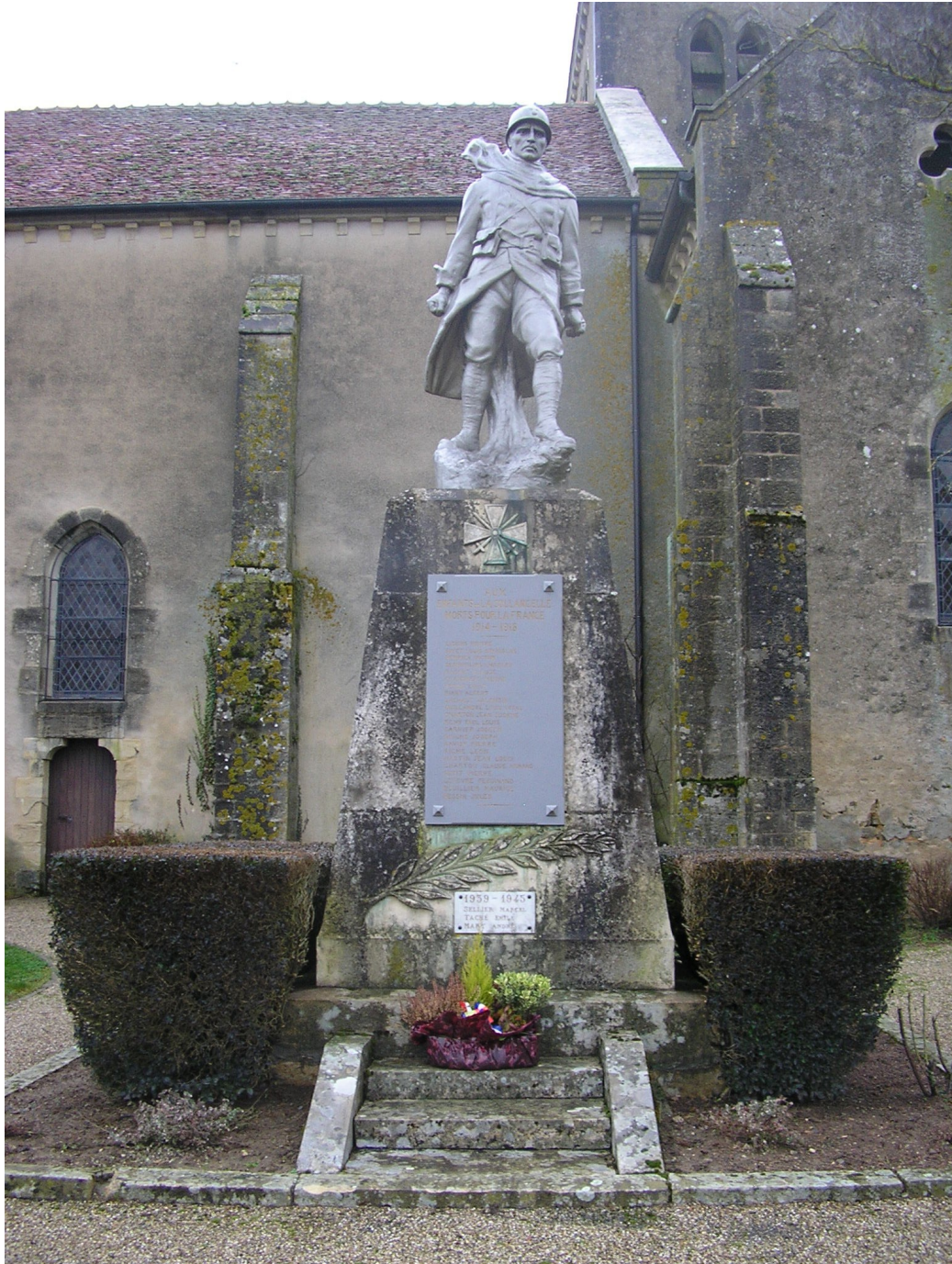


4 - Monument aux Morts 1914 - 1918 d'une commune

4.1 - exemple de monument photographié



La Collancelle (Nièvre)

4.2. – Informations générales à chaque commune française après la Grande Guerre de 1914 / 1918 et ce avant l'inauguration de leur monument aux Morts

Éléments de texte relevés sur : tosta.fr Histoire patrimoine monuments aux morts.PDF

Page 1 - « Chaque ville, chaque village a son monument aux morts. A l'instar de la mairie, de l'église ou de l'école, le monument aux morts est devenu l'un des éléments obligés du paysage urbain français. Et ce dans les grandes métropoles comme dans les plus petits villages. En effet, à quelques exceptions près, chacune des 36.400 communes de la France métropolitaine érigea son monument. »

« 30 % de ces monuments, élevés pour la plupart entre 1920 et 1925, sont ornés d'éléments figuratifs sculptés, tels que soldat, femme en deuil, ange, coq. Soit au moins dix mille sculptures réparties sur tout le territoire national. »

« La Grande Guerre 1914-1918 a laissé de lourdes traces en France et les années qui suivent sont entièrement dominées par son souvenir. »

Page 2 - « N'oublions pas que 17 % des morts sont en fait des "disparus". De nombreux corps ont été déclarés "inconnus" tant ils étaient méconnaissables. L'incertitude est une blessure supplémentaire pour bien des familles. Pour représenter tous ces hommes, un corps est choisi à Verdun et inhumé le 11 novembre 1920 place de l'Etoile à Paris. Les vainqueurs ont chacun leur "Inconnu". »

« Dès 1919, les communes de France dressent un monument à la mémoire de ceux qu'elles ont perdus. Elles vont alors élever des stèles, apposer des plaques, ériger des obélisques pour rendre hommage à ces hommes morts pour la France. Ces témoignages sont porteurs d'un message et d'une idéologie forte, empreinte de civisme et de patriotisme. »

« L'expression "monuments aux morts" s'applique aux édifices érigés par les collectivités territoriales - le plus souvent les communes - pour honorer la mémoire de leurs concitoyens "morts pour la France ". En effet, juridiquement, les monuments aux morts sont pour la plupart des biens communaux et relèvent comme tels de la compétence des municipalités. A l'origine, la fonction de ces édifices a été de rassembler la population autour du souvenir de ceux.....

Page 3 -qui ne reviendront plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles. Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire des armées françaises. »

Éléments de texte relevé sur : tosta.fr Histoire patrimoine monuments aux morts.PDF (suite)

Page 3 – « S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé, depuis la Première Guerre mondiale, comme référence pour les décisions municipales en la matière : **l'inscription d'un nom se justifie pleinement lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre, est titulaire de la mention "Mort pour la France", et est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée.** Certaines municipalités ont parfois étendu cette possibilité aux victimes dont le décès est consécutif à un fait de guerre, dès lors que les deux conditions susvisées (octroi de la mention "Mort pour la France" et lien direct avec la commune) sont respectées. »

Page 4 – « Tous ces monuments sont de nos jours souvent méconnus. Ils demeurent pourtant à plusieurs titres des témoins historiques, qu'il s'agisse de l'histoire des mentalités, de l'histoire de l'art, de l'histoire de la commune tout simplement : les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale quand ils ne sont pas aujourd'hui la seule trace de certaines familles. Leur emplacement, leurs dimensions et leur ornementation sont très variés. »

« Ainsi, plus de 36 000 monuments aux morts furent érigés en France entre 1918 et 1926. Leur situation dans l'espace communal n'est jamais innocente : à proximité de la mairie, de l'école, de l'église, du cimetière, au milieu de la place publique. Il y a différents types de monuments mais beaucoup se ressemblent avec les mêmes symboles : obélisques et formes géométriques proches du type pyramidal ou de la colonne ; signes ornementaux : croix de guerre (décoration créée en 1915), obus reliés par des chaînes, couronne de laurier ou de feuilles de chêne (symbole ancien de la victoire ou de la force), palmes (symbole chrétien : Jésus accueilli à Jérusalem et les palmes d'immortalité des Rameaux), coq ("gaulois" et chrétien). Les "Poilus" occupent souvent une place d'honneur. »

« Pas de riches ou de pauvres, pas d'instituteurs, d'ouvriers. "Ils sont morts en tant qu'enfant de la commune. Ce monument, ce nom est une façon de récupérer, de se réapproprier les enfants de la communauté". Des enfants certes disparus, mais parce qu'ils ont été appelés à donner leur sang pour une autre communauté, celle de la Nation. »

Page 5 – la statue du monument : « modèle très prisé, le "Poilu au repos". Cette œuvre de série est sans aucun doute la sculpture d'édition ayant connu la plus grande diffusion, avec en estimation au moins 900 exemplaires recensés en France. »

« Le "Poilu au repos" est une œuvre du statuaire toulousain Etienne Camus (né en 1867). Trois fonderies se partagent alors son exécution »

Cette statue a une taille de 1,60 m, un poids d'environ 200 kg. En fonte de fer bronzée, elle coûtait 3 000 francs en 1920, et 5 000 francs en Bronze. Pour mémoire : en 1920, 1 kg de sucre coûte 3 Francs et un franc correspond à peu près à 1 Euro...

4.3. - Que nous apprennent les délibérations du conseil municipal au fil des années :

« Pour la plupart des communes, le processus est similaire, de la prise de décision de l'érection d'un monument à son inauguration. Le conseil municipal demande au préfet l'autorisation de lancer une souscription publique et de présenter devant la commission départementale d'esthétique les plans et devis du monument projeté par l'agent-voyer (officier préposé à l'entretien des voies publiques. Les agents-voyers dépendent du Ministère de l'Intérieur et sont responsables de la construction et de l'entretien des chemins vicinaux. Il y aurait eu 3 500 techniciens ou ingénieurs, recrutés localement et organisés en agence départementale placée sous l'autorité du préfet depuis 1836 et du Conseil général depuis 1867. Ces agents voyers peuvent, moyennant rémunérations accessoires, travailler pour le compte des municipalités).

L'emplacement sur lequel l'édifice sera érigé est décidé.

Un décret ministériel est alors signé afin que le maire puisse engager la réalisation de ce projet.

Le financement de la construction du monument est assuré par :

- souscription publique
- subvention municipale
- subvention de l'Etat selon la loi du 25 octobre 1919 (la subvention est calculée en fonction de l'effort et des sacrifices consentis)
- parfois par des dons.

Le maire signe ensuite un traité de gré à gré avec un entrepreneur puis il passe commande auprès de l'entreprise de fonderie de la statue.

Les travaux terminés et le monument mis en place, la commune inaugure, en présence de personnalités (député, préfet, conseiller général) d'élus locaux et de nombreux habitants le monument aux morts dédié à ses enfants. Il est également béni par les autorités religieuses. »

4.4 -Recherche d'informations sur le monument aux morts de votre commune

Taper « **commune monument aux morts** »

Cliquer sur « <https://monumentsmorts.univ-lille.fr> »

La Collancelle (Nièvre) en exemple : « La Collancelle monument aux morts »

Et on obtient :

① – Description du monument

Caractéristiques :

Représentations -Poilu Poings serrés

Décorations militaires Croix de Guerre

Ornementation végétale Palme(s)

Matériaux

statue en galvano-bronze

Economie

Prix : 11 000 francs

Souscription : 1 200 francs

Subvention commune : 9 800 francs

Commentaires (économie)

Hervé Moisan souligne que la Collancelle est "parmi les communes ayant consenti les plus lourds sacrifices financiers dans le département."

coût de la statue ; 5 000 francs

② - Inscriptions

Inscriptions écrites sur le monument

Sur une plaque:

AUX

ENFANTS DE LA COLLANCELLE

MORTS POUR LA FRANCE

1914-1918

Sur la même plaque les noms des morts de 1914-1918.

LIEGOIS Pierre

SAYET Louis Stanislas

PERRIER Victor

DESMOULINS Charles

RAGOUT Claude

CHAMOREAU Pierre

PESSIN Louis

RIANT Albert

LACHAUT Valentin

GUILLANDRE Louis Vital

CHARTON Jean Eugène

REMY Paul Louis

GARNIER Joseph

BOICHE Joseph

RAVISY Pierre

RICHE Léon

MARTIN Jean Louis

CHARTON Claude Armand

PETIT Pierre

LEFEVRE Ferdinand

BOUILLIER Maurice

PESSIN Jules

③ - Auteur, Entreprise

- [POURQUET Charles-Henri \(Sculpteur\)](#)

- [JOLY Louis \(Marbrier\)](#)

④ - Sources, Bibliographies, Sites internet

<http://www.memorialgenweb>.

Rechercher les délibérations du conseil municipal qui concernent le monument aux Morts - ce qui donne :

Délibération 534 du 11 01 1922

ction d'un Monument
à l'honneur des Soldats
Morts pour la France"
n° 534

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a été
décidé d'élever sur la petite place de l'Eglise
un monument en l'honneur des soldats de
Commune "Morts pour la France"
que le projet dressé s'élève à 7300
que le montant des souscriptions
publiques et privées recues à ce jour
atteignent la somme de 1110,
qu'il a été porté sur le budget
antérieurs une somme globale de 5500,
et que pour atteindre le montant total
du devis estimatif un nouveau crédit
de 7000 serait nécessaire.
Le Conseil après en avoir délibéré vote
à l'unanimité le crédit demandé.
Ce qui porte à 6200 le montant total des
sommes votées, à inscrire au budget additionnel
de 1922.

5 - Historique du monument (source : Hervé Moisan)

1923

Délibérations Conseil municipal 1923

décision d'ériger un monument aux morts

Projet(s) 10/06/1923

Le maire présente le projet comportant une statue en galvano-bronze sur un socle

Construction 08/1923

le maire passe commande de la statue à Charles-Henri Pourquet.

Marché de gré à gré 10/1923

le maire signe un marché confiant la construction du socle à Louis Joly, marbrier.

1924

Fin du résultat site « <https://monumentsmorts.univ-lille.fr> »

4.5 - Historique du monument aux Morts

(texte fourni par la mairie, rédacteur non connu)

Une œuvre expressionniste

Avec 22 des siens disparus dans le conflit 1914/1918 (13,10% de la population masculine), la commune de La Collancelle avait été plus durement touchée que la moyenne. Il faudra cependant attendre 1923 pour que la décision d'ériger un monument à leur mémoire soit prise par le conseil municipal.

Le 10 juin, le maire, M. Lemoine, présente à ses collègues un projet comportant une statue en galvano bronze élevée sur un socle accompagné d'un devis total de 11.000 francs, dont 5.000 francs pour la seule statue, un modèle de poilu intitulé « **Dans la tourmente** » réalisée en série par le sculpteur d'origine nivernaise : Charles-Henri Pourquet.

Pour une commune sans grands moyens comme celle-ci, le financement du projet n'est pas simple. Une souscription a permis de récolter 1 200 F et une somme de 6 300 F a été réservée sur des budgets antérieurs, mais il manque encore 3 500 F pour boucler l'affaire. Le conseil décide de les prélever sur le budget additionnel de 1923, ce qui portera à 9 800 F la participation communale à l'œuvre de mémoire. Au total, le monument coûtera 26,70F par habitant aux finances locales, ce qui situe La Collancelle parmi les communes ayant consenti les plus lourds sacrifices financiers dans le département.

En août 1923, M. Lemoine passe donc commande de la statue à Pourquet, et en octobre, il signe, pour la construction du socle, un marché de gré à gré avec Louis Joly, marbrier à Epiry qui avait déjà construit le socle du monument de sa commune l'année précédente. Le monument sera achevé dans le courant de 1924 et inauguré le 9 novembre de la même année.

La statue de Pourquet «**Dans la tourmente** » est la plus expressive des œuvres produites en série par ce sculpteur qui s'était spécialisé dans les monuments aux morts dans l'immédiate après-guerre. Pourquet, qui avait conservé des attaches dans la Nièvre pour y avoir passé une partie de son enfance, livrera une dizaine de monuments dont deux modèles «Dans la tourmente», l'un à La Collancelle, l'autre à La Chapelle Saint André.

Le poilu « Dans la tourmente » présente une attitude déterminée. Il est en marche contre l'adversité, écharpe au vent, les bras tendus le long du corps, poings serrés, prêt à se battre les mains nues s'il le faut puisque, contrairement à la plupart des autres représentations du poilu, celui-ci ne porte pas d'arme. Loin des canons souvent pompiers qui étaient en vigueur à l'époque, ce modèle est une véritable œuvre expressionniste, ce qui a sans doute limité son succès comparé aux modèles de poilus plus classiques.

En venant y déposer leur première gerbe le 11 novembre 1924, les anciens combattants de La Collancelle avaient d'ailleurs salué

«ce splendide monument érigé par les soins de la municipalité à l'ombre du vieux clocher ».

Reste que ce modèle « *Dans la tourmente* » n'est pas le seul monument aux morts de la Grande Guerre élevé dans la commune : il en existe un autre au cimetière, une petite stèle très sobrement décorée érigée au milieu de six tombes de poilus



(photo ajoutée)

Ce monument ne comporte pas de noms, mais il a été sans doute construit pour les Morts pour la France dont les corps n'avaient pu être rapatriés dans leur terre natale, comme cela s'est fait dans d'autres communes comme Luzy et Pouilly-sur-Loire.

Un panneau en bois comportant les 22 noms du monument principal complète à l'église, l'hommage de la commune à ses disparus.

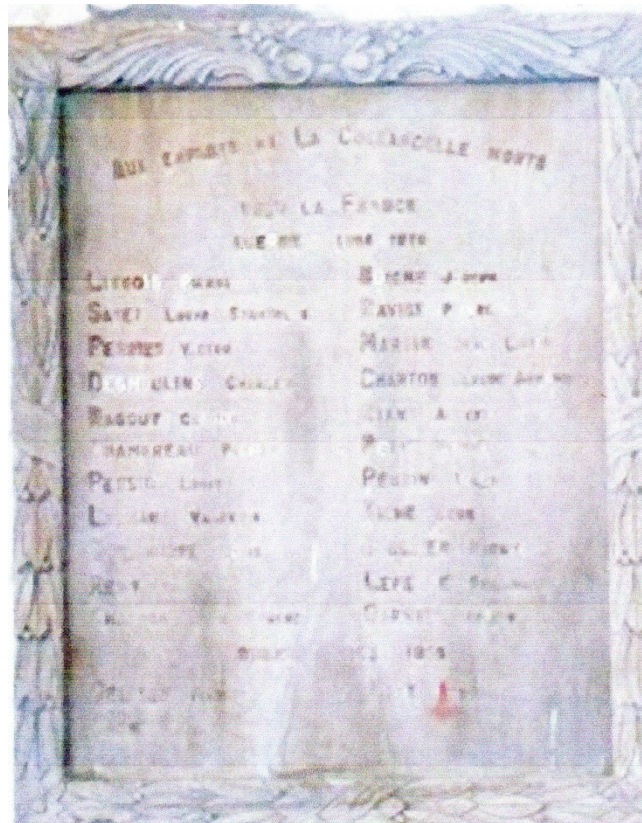


photo ajoutée

4.6. - Noms inscrits sur le monument aux Morts de La Collancelle

Le conseil municipal a forcément délibéré sur les noms à faire graver.

A la lecture de cette liste et des dossiers constitués pour chaque soldat j'en ai déduit que :

Monument aux Morts de LA COLLANCELLE

N° d'ordre	AUX ENFANTS - LA COLLANCELLE MORTS POUR LA FRANCE 1914 - 1918	date de décès
1	LIECOIS PIERRE	?
2	SAYET LOUIS STANISLAS	25 08 1914
3	PERRIER VICTOR	09 09 1914
4	DESMOULINS CHARLES	26 09 1914
5	RACOUT CLAUDE	25 09 1914
6	CHAMOREAU PIERRE	11 01 1915
7	PESSIN LOUIS	09 05 1915
8	RIANT ALBERT	16 06 1915
9	LACHAUT VALENTIN	20 05 1916
10	GUILLANDRE LOUIS VITAL	25 05 1916
11	CHARTON JEAN EUGENE	09 03 1916
12	REMY PAUL LOUIS	01 04 1917
13	GARNIER JOSEPH	31 07 1916
14	BOICHE JOSEPH	18 08 1917
15	RAVISY PIERRE	14 09 1917
16	RICHE LEON	01 10 1914
17	MARTIN JEAN LOUIS	16 10 1917
18	CHARTON CLAUDE ARMAND	19 06 1917
19	PETIT PIERRE	27 07 1917
20	LEFEVRE FERDINAND	?
21	BOUILLIER MAURICE	?
22	PESSIN JULES	26 09 1919 (évacué malade le 26 10 1918)

1 – il n'y a que les NOMS et Prénoms

2 – les 22 noms ne sont pas dans l'ordre alphabétique.

3 – ils ne sont pas non plus dans l'ordre des dates de décès ←

4 – pour le n° 10 GUILLANDRE il manque son 1^{er} prénom : Aldonce

5 – à noter que les 2 PESSIN, Louis né en 1894 et Jules né en 1898 sont frères d'une fratrie de 3 [l'ainé Jean né en 1891 a survécu (croix de guerre étoile de bronze), placé en février 1919 au dépôt des machines PLM (Paris Lyon Marseille), décèdera en 1921 à l'âge de 30 ans]

5 - à noter que les 2 CHARTON sont frères, Claude Armand né en 1892 décédé en juin 1917, a été rapatrié et repose au cimetière de La Collancelle et Jean Eugène né en 1895 décédé en mars 1916 repose à la Nécropole Nationale de Douaumont – tombe 11 033.

La liste des « enfants » de la Collancelle morts au cours de la Grande Guerre se réparti comme suit :

- 1914 : 5)

- 1915 : 3)

- 1916 : 4 (soit un total de 22 inscrits
- 1917 : 6)
- 1919 : 1)
+ les 3 soldats non retrouvés)

il faut aussi compter les soldats retrouvés grâce aux recherches :

1914 - DANTEL Louis - décès non connu au niveau de la commune.

1915 - DUFOUR François Charles - décès non connu au niveau de la commune.

- LEGRIS Louis Joseph - décès non connu au niveau de la commune.

- PERRIN Denis - décès non connu au niveau de la commune.

1917 – BAILON Léon Léonard - décès non connu au niveau de la commune.

1918 - BOUTTIER Maurice - décès non connu au niveau de la commune,

1919 - PETITIMBERT

Nicolas Léon Samuel - **décès connu au niveau de la commune**

suite à la transcription le 10 11 1922 du jugement le
déclarant décédé « Mort pour la France », **mais son nom
n'apparaît pas sur le monument aux Morts**

=====